

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4101

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : 215, rue Marcel Mérieux - Réaménagement des bureaux de l'encadrement de l'unité eau curage mécanisé (ECM) et de la reconstruction de l'aire de lavage - Service exploitations réseaux de la direction de l'eau - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoïn, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthélémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4101**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 7°

objet : **215, rue Marcel Mérieux - Réaménagement des bureaux de l'encadrement de l'unité eau curage mécanisé (ECM) et de la reconstruction de l'aire de lavage - Service exploitations réseaux de la direction de l'eau - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon occupe un tènement, 2 parcelles contiguës de 8 393 mètres carrés et 8 011 mètres carrés, situé 215, rue Marcel Mérieux Lyon 7°. Actuellement, le service exploitation réseaux (ESX), principalement, est installé sur ce site. L'unité eau curage mécanisé (ECM) occupe une partie au sud.

L'unité ECM intervient sur les 58 communes du territoire de la Communauté urbaine. Elle a pour mission la réalisation des travaux de curage planifiés et des interventions urgentes de type égouts bouchés, refoulement, envasement, etc. L'unité possède 12 véhicules d'hydrocurage.

L'effectif de cette unité compte 67 agents composé d'un technicien, 6 adjoints, 2 agents polyvalents et de 26 équipes de 2 ou 3 personnes. Parmi cet effectif, 7 agents assurent leurs fonctions dans des bâtiments modulaires exigus et peu adaptés au vu de leurs missions. Le caractère insuffisant de cet espace (72 mètres carrés environ) par rapport au nombre d'occupants est aggravé par la présence du matériel nécessaire au fonctionnement des activités. Les locaux sont vétustes (bungalows installés en 1997) et ont subi plusieurs inondations qui ont contribué à leur dégradation.

Ces éléments font apparaître 3 problématiques : un espace inadapté aux activités des agents, des conditions de travail difficiles et une structure vétuste qui nécessite régulièrement des travaux de remise à niveau.

Il est proposé :

- la construction, en lieu et place de l'existant, d'une zone de bureaux à partir de modulaires reconditionnables, soit en ossature acier, soit en ossature bois, tout en respectant la réglementation thermique 2012,
- le réaménagement de la zone prise de poste, de l'accueil et la création d'une salle de réunion.

Le coût du projet est estimé à 246 790 € HT dont 8 000 € de déménagement et le délai de réalisation est estimé à 12 semaines.

Par ailleurs, l'unité ECM utilise sur ce site, l'aire de lavage pour le nettoyage des hydrocureuses et équipements associés au curage des réseaux d'eaux usées sur le domaine public.

Un diagnostic, en juillet 2011, d'un bureau de contrôle a mis en évidence un certain nombre de non-conformités par rapport à la réglementation en vigueur relative :

- aux installations classées pour l'environnement (cuve de stockage non-conforme, absence d'étanchéité du sol, risque de pollution du réseau par regard situé dans le local, absence de produit absorbant, etc.),
- aux règles du code du travail, notamment à l'obligation d'évaluation des risques définie par les articles L 4121-1 et suivants (captation des fumées de combustion à la source, dispositif d'extraction d'air automatique du local, brûlure par eau chaude, toiture en mauvais état, etc.).

Il est proposé la reconstruction d'un nouveau local à côté de l'ancien. La réhabilitation était impossible avec une cuve à fioul conforme, un nettoyeur haute pression et les équipements associés et l'obligation d'arrêter le service pendant la durée de la réhabilitation. Le coût du projet est estimé à 84 000 € HT.

Le montant de l'opération pour le réaménagement des bureaux de l'encadrement d'ECM et de la reconstruction de l'aire de lavage s'élève à 324 000 € HT et il se décompose comme suit :

- réaménagement des bureaux : 240 000 € HT (hors dépenses de déménagement), inclus : démolition de l'existant, fondations, modulaires reconditionnables, réaménagement de l'accueil, création d'une salle de réunion, imprévus,
- reconstruction de l'aire de lavage incluse : 84 000 € HT, inclus : démolition de l'existant, terrassement, second œuvre, installation nettoyeur haute pression, cuve à fioul, prestation intellectuelle, bureau de contrôle ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de réaménagement des bureaux de l'encadrement de l'unité eau curage mécanisé (ECM) de la direction de l'eau et la reconstruction de l'aire de lavage située au 215, rue Marcel Mérieux à Lyon 7°.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale 28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 324 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :

- 24 000 € en 2013,
- 300 000 € en 2014,

sur l'opération n° 2P28O2874.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.